



**LA RÉGION  
LANCE  
L'AIDE  
SPÉCIALE  
COVID**

**120 €**  
pour accompagner  
les familles dans  
les frais liés à la scolarité

NOTRE SERVICE CLIENTÈLE 0000

Région Réunion  
www.regionreunion.cafe

## RENTRÉE 2020-2021

### L'aide spéciale COVID : c'est quoi ?

C'est une aide d'un montant forfaitaire de **120 €** allouée par la Région Réunion aux familles pour les accompagner dans les frais liés à la scolarité de leurs enfants (manuels scolaires, équipements de sécurité sanitaire, équipements liés à la filière...).

### Qui peut en bénéficier ?

L'aide spéciale COVID est délivrée, **sans conditions de ressources aux élèves scolarisés** de la seconde à la terminale dans un établissement public ou privé de La Réunion.

### Comment en bénéficier ?

Renseigner le formulaire de demande « Aide spéciale COVID » directement via le formulaire en ligne et compléter des pièces demandées.

Se munir des pièces suivantes :

- ▶ Copie de la carte d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité du représentant légal et de l'enfant.
- ▶ Copie de la carte d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité du représentant légal et de l'enfant.
- ▶ Copie du livret de famille
- ▶ Certificat de scolarité ou attestation d'inscription de l'élève pour l'année 2020-2021
- ▶ Relevé d'identité bancaire (IBAN) du représentant légal ou de l'élève, si majeur et pour les élèves mineurs, l'accord du représentant légal le cas échéant.

### Comment l'aide me sera versée ?

Le paiement de l'aide sera effectué directement sur le compte bancaire du représentant légal ou de l'enfant majeur après réception de l'ensemble des pièces indiquées ci-dessus.

### Où me renseigner ?

Après de :

- ▶ **l'Animateur POP de votre lycée,**
- ▶ **la Direction de l'Éducation de la Région**

Tél : 0262 94 46 11 - 0262 94 46 05